



Date limite de dépôt du formulaire dûment complété et signé par toutes les parties : **31 octobre 2024 au plus tard**
A renvoyer à votre secrétariat de filière par mail (adresse générique*)

Demande de valorisation partielle 2024-2025

Une valorisation partielle pour une activité d'apprentissage (AA) dans le programme annuel de l'étudiant (PAE) peut être accordée, sous réserve d'un accord académique, quand une AA similaire a été suivie dans un autre cursus **ET** que vous pouvez justifier de votre connaissance d'une matière équivalente.

Remarques :

- Tant que la décision du jury n'a pas été communiquée à l'étudiant, celui-ci est tenu de suivre les cours et les travaux pratiques pour lesquels il a demandé une dispense.
- L'AA n'interviendra pas dans le calcul de la moyenne de l'UE.

Cette demande doit être introduite pour le 31 octobre au plus tard, pour les cours du Q1 ET du Q2.

*Mail générique de votre filière soit :

- Médecine : mede.medecine@ulb.be
- Sciences dentaires : dent.medecine@ulb.be
- Sciences biomédicales : bime.medecine@ulb.be
- Médecine vétérinaire : vete.medecine@ulb.be

Nom et prénom :

Adresse mail ULB :

Matricule : **Année d'étude :**

Cours/AA suivi précédemment¹ :

Année académique durant laquelle le cours a été suivi

Intitulé :

Code du cours : Titulaire :

Institution où le cours a été suivi :

Note obtenue pour l'examen du cours concerné :

Nombre de crédits du cours concerné : crédits (ECTS)²

AA dispensée dans le programme d'inscription à l'ULB :

Intitulé de l'UE :

Intitulé de l'AA :

Mnémonique du cours :

Titulaire de l'AA :

Avis académique :

Le titulaire de l'AA **marque/ne marque pas*** son accord pour la dispense
(*biffer la mention inutile)

Date et signature
de l'étudiant :

Date et signature
du titulaire :

Date et signature
du Président de jury :

¹ L'étudiant ne peut cumuler plusieurs cours/UE pour atteindre le nombre de crédits de l'UE valorisée

² Ce nombre ne peut être inférieur au nombre de crédits de l'UE pour laquelle la valorisation est demandée